7ème année N° 34

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP -6-8-59 041558

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture
de MONTPELLIER

Montpellier, le 5 août 1959.

NOTE N° 10

EUDEMIS

Le vol de troisième génération d'eudémis est important en Roussillon (Baixas, Rivesaltes, Toulouges-Vézian) et plus particulièrement dans l'Hérault (Adissan, Aspiran, Béziers-Contrôle, Brignac, Canet, Fontès, Mèze, St-Geniès-le-Bas, St-Georges-d'Orques, Valros).

Le poudrage préventif, très efficace, à base de D.D.T., Roténone et autres produits, est à appliquer dès le 7 août.

Il est indispensable de répéter l'opération une dizaine de jours après. L'emploi des arsénicaux est interdit après la véraison.

Un avis ultérieur fera connaître les dates d'application pour les vignobles de demi-montagne, le Carcassonnais et le Gard.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

P293

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956.